

JPMorgan Fleming Investment Strategies Funds

Société d'investissement à capital variable
Siège social: • European Bank & Business Centre • 6, route de Trèves,
L-2633 Senningerberg • Grand Duché du Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 63 762

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle
des actionnaires de
JPMorgan Fleming Investment Strategies Funds

Nous vous informons que l'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'«Assemblée générale») de JPMorgan Fleming Investment Strategies Funds (le «Fonds») se tiendra le 24 juin 2005, à 12 h (heure du Luxembourg), au siège social du Fonds dont l'adresse figure ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation et approbation du Rapport du conseil d'administration pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2005.
2. Présentation du Rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2005.
3. Approbation des états financiers pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2005.
4. Quitus au conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2005.
5. Ratification de la cooptation par le conseil d'administration de MM. Jacques Elvinger, Jean Fuchs et Alain Feis en remplacement de MM. Iain OS Saunders, André Elvinger et Pierre Jaans.
6. Election de MM. Jacques Elvinger, Jean Fuchs et Alain Feis et réélection de MM. James B Broderick et Patrick Petitjean comme Administrateurs du Fonds jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les états financiers de l'exercice comptable clos le 31 mars 2006.
7. Approbation du montant des jetons de présence.
8. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. comme Commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les états financiers pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2006.
9. Affectation du bénéfice pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2005.
10. Examen de toute autre considération dûment présentée lors de l'Assemblée générale.

VOTE

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ne nécessiteront pas de quorum et seront adoptées à la majorité des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée générale.

PROCÉDURE DE VOTE PAR PROCURATION

Les actionnaires ne pouvant pas assister personnellement à l'Assemblée générale devront compléter le formulaire de procuration prescrit (disponible auprès du siège social du Fonds ou sur le site Internet www.jpmorganfleming.com/extra) et le renvoyer avant l'heure de fermeture des bureaux au Luxembourg le 22 juin 2005, au siège social du Fonds (Service clientèle, télécopie +352 3410 8000).

Par ordre du conseil d'administration

J.P. Morgan (Suisse) S.A. a été autorisé par la Commission fédérale des banques en tant que représentant en Suisse des fonds, assumant également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel des fonds, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par les fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, soit J.P. Morgan (Suisse) S.A., 8, rue de la Confédération, Case postale 5507, 1211 Genève 11, Suisse.
Les opérations de souscriptions, de rachat et arbitrage ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier prospectus en vigueur. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée n'est pas une garantie de la performance future, et que la valeur de l'investissement peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change. Ceci est d'autant plus vrai sur les marchés dits émergents, qui présentent un degré de volatilité et donc un risque plus élevé que celui des autres marchés.